

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE TAILLEBOURG

**Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°233
de la ligne de chemin de fer de Nantes à Saintes sur le territoire de la
commune de TAILLEBOURG**



REÇU À LA PRÉFECTURE
- 3 JUL. 2023
CHARENTE-MARITIME

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Sommaire

1-OBJET ET RÉFÉRENCES

2-ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3-PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET SOUMIS A L'ENQUÊTE

4-OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUÊTE

5- CLÔTURE DU RAPPORT

6- PIÈCES JOINTES

-

1-OBJET ET RÉFÉRENCES :

1-1 - Objet :

Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°233 de la ligne de chemin de fer de Nantes à Saintes sur le territoire de la commune de TAILLEBOURG

1-2- Références :

Désignation du commissaire enquêteur par la préfecture de la Charente Maritime et enquête publique en application :

- Du code des transports;
- Du code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 et suivants, en vigueur depuis le 1/01/2016;
- De l'arrêté du Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer du 18 mars 1991, ainsi que la circulaire n°91-21, relatifs au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveaux ;

- De l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1996 portant classement des passages à niveau situés sur la ligne de Nantes à Saintes, annexé de la fiche individuelle pour le passage à niveau n°233 ;
- De la décision en date du 27 décembre 2022 du Président du Tribunal Administratif de Poitiers portant fixation de la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteurs pour l'année 2023 ;
- De la demande en date du 28 février 2023 de la SNCF RESEAU, Zone Production Atlantique, Infrapôle Poitou-Charente à Poitiers sollicitant la suppression du passage à niveau ;
- De l'arrêté préfectoral d'ouverture et d'organisation de l'Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°233 de la ligne de chemin de fer de Nantes à Saintes sur le territoire de la commune de TAILLEBOURG en date du 4 mai 2023;

2-ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

2-1 Mise en place de la procédure d'enquête :

Après avoir pris connaissance du dossier, j'ai arrêté avec l'autorité organisatrice les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête, ainsi que les dates et heures de mes permanences au siège de la COMMUNE DE TAILLEBOURG.

Par l'arrêté du 4 mai 2023, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a prescrit l'ouverture de l'enquête publique du lundi 22 mai au mardi 6 juin 2023, ainsi que la mise à disposition du public du registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Après ma nomination en qualité de commissaire enquêteur, et afin d'avoir une vision plus concrète du projet, j'ai rencontré le 12 mai Monsieur Laurent Chaigneau de SNCF RESEAU à TAILLEBOURG, où j'ai visité les lieux concernés par l'enquête et assisté à l'affichage sur le terrain. Ce jour même, je me suis rendue en mairie où j'ai pu vérifier les conditions d'accueil des permanences, parapher les pièces du dossier et le registre d'enquête et vérifier l'affichage.

2-2 Publicité :

A l'issue de ma mission, j'atteste que :

- La publication d'un avis d'ouverture d'enquête concernant le projet précité a bien été insérée plus de 8 jours avant le début de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département de la Charente Maritime :
 - « Le Littoral » du vendredi 12 mai 2023,
 - « Sud Ouest » du vendredi 12 mai 2023,

- La publication a été renouvelée dans les 8 premiers jours de l'enquête :

« Le Littoral » du vendredi 26 mai 2023,

« Sud Ouest » du vendredi 26 mai 2023,

- L'affichage de l'avis de l'enquête a été effectué depuis le 11 mai 2023 jusqu'au dernier jour de l'enquête par la ville de TAILLEBOURG aux emplacements officiels réservés à cet effet à l'hôtel de ville.

- L'avis d'enquête publique a également été affiché sur le portillon du passage à niveau par SNCF RESEAU.

Le certificat d'affichage a été envoyé en préfecture et les photos de l'affichage sur le terrain sont jointes au rapport d'enquête.

2-3 Déroulement de l'enquête :

L'enquête a débuté conformément aux dispositions réglementaires le lundi 22 mai et s'est déroulée pendant seize jours consécutifs, soit jusqu'au mardi 6 juin 2023 inclus.

Le dossier, ainsi qu'un registre d'enquête ont été déposés et remis à la disposition du public à la mairie de TAILLEBOURG pendant l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public et consigner éventuellement les observations sur le registre d'enquête, les adresser par courrier à la mairie ou par voie électronique au commissaire enquêteur.

Les heures d'ouverture des bureaux de la mairie au public sont les suivantes :

lundi : 13h30 à 17h00

mardi au vendredi: 8h30 à 12h00

Le dossier était aussi consultable sur le site de la préfecture à l'adresse indiquée dans l'arrêté d'enquête et le public pouvait formuler ses observations à l'adresse électronique mentionnée.

Je me suis tenue à la disposition du public, à la mairie de TAILLEBOURG aux jours et heures suivants :

jeudi 25 mai 2023 de 9h00 à 12h00

mardi 6 juin 2023 de 9h00 à 12h00

A 12 heures 00 le mardi 6 juin, j'ai signé et déclaré clos le registre d'enquête et j'ai emporté avec moi les différentes pièces du dossier.

3-PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET SOUMIS A L'ENQUÊTE :

3-1 Composition du dossier :

- l'arrêté préfectoral d'ouverture et d'organisation de l'Enquête publique en date du 4 mai 2023 ;
- le courrier de la demande de monsieur le Directeur territorial Nouvelle-Aquitaine de SNCF Réseau en date du 28 février 2023 ;
- le registre ;
- le document A4 réalisé par SNCF RESEAU comprenant :
 - 1- politique de sécurisation des passages à niveau
 - 2- le cadre juridique
 - 3- notice explicative pour la suppression du PN233
 - 4- annexes (Courrier de renonciation de Monsieur Arbelaez du 23/09/2019, arrêté préfectoral du 16 décembre 1996 portant classement des passages à niveau sur la ligne de Nantes à Saintes annexée de la fiche individuelle du passage à niveau n°233)

Le dossier réalisé par SNCF RESEAU, Direction territoriale Nouvelle Aquitaine est simple et succinct. Il permet d'avoir une bonne lecture du projet qui lui-même est très simple.

3-2 Le projet de suppression:

En partenariat avec les collectivités locales, SNCF Réseau mène, sous l'égide de l'état, une politique de prévention et de sécurisation aux abords des passages à niveau. Afin de permettre la diminution du nombre d'accidents, 3 axes sont retenus : prévenir, améliorer et supprimer.

La commune de TAILLEBOURG, située en Charente Maritime a une population d'environ 780 habitants et compte cinq passages à niveau.

SNCF RESEAU propose la suppression du passage à niveau (PN) n°233 situé au croisement de la ligne de chemin de fer n°530 000 reliant Nantes à Saintes et de l'accès à la parcelle cadastrale n°922 le logis de La Brossardière, sur le territoire de la commune de Taillebourg.

Ce passage à niveau, situé au point kilométrique 240+234, n'est utilisable que par les piétons à leurs risques et périls sans surveillance spéciale par un agent habilité par l'exploitant ferroviaire.

Il a été classé en 4^o catégorie(PN privé) par arrêté préfectoral du 16/12/1996 : il est muni de 2 portillons fermés à clé et manœuvrés par le concessionnaire ou ses préposés.

La vitesse des circulations ferroviaires est de 120 km/h.

Il est proposé à la suppression pour des raisons de sécurité et de renonciation du propriétaire concerné.

Pour des raisons de sécurité, SNCF réseau a procédé à la fermeture provisoire de ce PN en attente d'une enquête publique. Le tracé en courbe de la voie ne permet pas une amélioration de la visibilité.

Le projet est très simple et ne nécessite ni expropriation ni étude d'impact.

4-OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUÊTE :

4-1 Climat de l'enquête et dénombrement

L'enquête publique s'est déroulée sans incident et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente Maritime en date du 4 mai 2023.

Au cours de l'enquête, aucune observation n'a été formulée dans le registre d'enquête, aucun courrier n'a été communiqué à la mairie, aucun mail n'a été formulé à l'adresse mail prévue pour l'enquête, aucune personne n'est venue me rencontrer, ce qui fait apparaître une mobilisation inexistante de la population concernant cette demande de suppression de passage à niveau sur la commune de TAILLEBOURG.

-

4-2 Analyse des observations et propositions

Aucune observation.

5- CLÔTURE DU RAPPORT

Le rapport ayant détaillé le déroulement de cette enquête ainsi que l'ensemble des éléments recueillis, mon avis sur ce projet sera le fruit d'un travail d'analyse de ces différents éléments.

Mes conclusions résulteront de l'étude du dossier, de la visite des lieux et des entretiens avec le représentant du maître d'ouvrage.

A BREUIL MAGNE, le 21 juin 2023

Le commissaire enquêteur

Christine YON



6. PIÈCES JOINTES

photos
registre d'enquête
Certificat d'affichage
publications



